

Tarifs et conditions pour les Clients Professionnels¹

Ces tarifs sont soumis aux Conditions Générales de Comfort Energy se rapportant au Contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel pour les Consommateurs et Clients Professionnels en Région wallonne et Région flamande. Cela peut être consultée sur www.comfortenergy.be

Liste de prix juillet 2018

Le Tarif de l'électricité et/ou gaz

Votre tarif est composé de deux parties:

- 1. Le coût de l'énergie est déterminé par Comfort Energy et comprend le coût de l'électricité et/ou gaz et la contribution pour l'investissement dans l'électricité verte.
- 2. Les coûts d'utilisation du réseau et la cotisation fédérale sont déterminés par votre gestionnaire de réseau. Autres taxes, redevances et surcharges comme déterminés par le gouvernement.









1. Redevance annuelle et coûts de l'énergie pour Clients Professionnels

Tarifs Comfort Energy Plus²

Clients Professionnels en Wallonie et Flandre

ELECTRICITE (hors TVA)

Comfort Energy vous assure une livraison d'électricité 100% verte.

Type de compteur	Plus fixe		
		1 an	
Compteur mono-horaire	e (c€/kWh)	6,746	
Compteur bi-horaire	Heures pleines	7,790	
(c€/kWh)	Heures creuses	5,546	
Compteur exclusif nuit (5,546		
Redevance fixe (€/an)		65,00	

CONTRIBUTION ENERGIE RENOUVELABLE (hors TVA)

Cette contribution s'applique uniquement sur votre consommation d'électricité

	FI.	Wal.
Contribution énergie verte (c€/kWh)	1,996	2,442
Contribution cogénération (c€/kWh)	0,277	-

GAZ (hors TVA)

Type de compteur	Plus Variable**
	3 ans
Coûts de l'énergie (c€/kWh)	2,728
Redevance fixe (€/an)	50,00

REDUCTIONS EXCLUSIVES

Si vous devenez client Comfort Energy Plus pour l'électricité, vous bénéficiez d'avantages exclusifs:

- Réduction supplémentaire d' 0,83 c€ par litre de mazout (maximum de 5000 litres par an). Cela signifie que vous recevez € 16 de réduction supplémentaire pour une commande de 2.000 litres de mazout sur votre prochaine commande chez Comfort Energy
- € 20,66 de réduction sur le prochain contrôle de votre citerne à mazout.

Si, en plus, vous devenez client pour le gaz, vous profitez des réductions exclusives suivantes :

• Une réduction de € 20,66 sur votre consommation de gaz.

Toutes les réductions mentionnées ci-dessus sont hors TVA et valable pour une adresse de livraison.

Vous recevez une réduction supplémentaire de 15 EUR tva incluse par an au cas ou vous choisissez pour une facturation digitale ensemble avec la domiciliation. Cette réduction sera déduite de votre prochain décompte à condition que la domiciliation est active au moment de votre décompte digital. Cette réduction est uniquement valable pour un produit Plus Electricité.







2. Tarifs de réseau et Surcharges pour Clients Professionnels

Ces tarifs et surcharges sont imposés par le gouvernement ou les régulateurs compétents. Les montants sont intégralement reversés aux gestionnaires de réseaux ou aux autorités publiques. ³

Les coûts d'utilisation des réseaux et les redevances ci-dessous sont hors TVA.

Electricité

	Coûts de distribution						Transport	Surcharges	
Gestionnaire de réseau	Mono-horaire c€/kWh	Bi-horaire Jour c€/kWh	Bi-horaire Nuit c€/kWh	Exclusif nuit c€/kWh	Tarif Prosumer €/kVA/an	Activité de mesure et de comptage €/an	Coûts de transport c€/kWh	Cotisation fédérale c€/kWh	Cotisation sur l'énergie c€/kWh
Aieg	6,69	7,11	5,30	4,48	-	20,77	3,42	0,3485	0,1926
Aiesh	10,38	10,62	6,82	5,80	-	13,68	2,49	0,3485	0,1926
Gaselwest (V)	16,18	16,18	10,94	3,65	100,38	3,63	1,74	0,1750	0,1926
Gaselwest (W)	12,07	12,07	6,75	4,48	-	4,58	2,71	0,3485	0,1926
Imea	11,45	11,45	8,58	2,93	77,58	3,63	1,64	0,1511	0,1926
Imewo	12,79	12,79	8,59	2,98	82,32	3,63	1,73	0,1982	0,1926
Infrax West	12,10	12,10	9,63	4,19	81,80	4,33	1,62	0,1645	0,1926
Inter-Energa	10,77	10,77	8,74	3,84	75,32	4,33	1,58	0,2531	0,1926
Intergem	11,15	11,15	7,48	2,61	72,02	3,63	1,66	0,2146	0,1926
Iveg	13,46	13,46	10,53	4,77	94,37	4,33	1,98	0,0576	0,1926
Iveka	13,01	13,01	9,30	3,15	83,12	3,63	1,43	0,0275	0,1926
Iverlek	12,95	12,95	9,01	3,06	81,95	3,63	1,60	0,1899	0,1926
ORES (Brabant Wallon)	7,36	7,79	4,58	3,79	-	14,65	3,29	0,3485	0,1926
ORES (Est)	11,64	12,44	7,02	5,62	-	13,92	3,43	0,3485	0,1926
ORES (Hainaut electricté)	8,52	8,97	5,69	4,85	-	14,65	3,34	0,3485	0,1926
ORES (Luxembourg)	10,03	10,66	6,21	5,06	-	14,65	3,43	0,3485	0,1926
ORES (Mouscron)	6,08	6,38	4,22	3,65	-	14,65	3,22	0,3485	0,1926
ORES (Namur)	9,17	9,70	5,74	4,76	-	14,65	3,31	0,3485	0,1926
ORES (Verviers)	12,30	13,07	7,54	6,12	-	14,15	3,31	0,3485	0,1926
PBE (V)	11,69	11,69	8,99	4,57	77,70	4,33	1,65	0,2931	0,1926
Réseau des Energies de Wavre	8,95	10,70	7,19	6,74	-	17,12	3,28	0,3485	0,1926
Sibelgas	13,72	13,72	9,90	3,59	88,98	3,63	1,80	0,3408	0,1926
TECTEO-RESA	7,63	8,44	4,72	4,14	-	16,45	3,18	0,3485	0,1926

	Flandre	Wallonie
Redevance raccordement (c€/kWh)*	-	0,0750
Cotisation Fonds énergie (€/an)	voir tableau	-

^{*} Redevance de raccordement au réseau d'électricité pour les premiers 100 kWh est € 0,075

Cotisation Fonds énergie (Flandre)	
Raccordement à	Surcharge (€/mois)
Basse tension (≤ 1 kV)	
Clients proté	gé 0,00
Client résident	iel 0,42
Client non-résident	iel 7,87
Moyenne tension (>1 kV en <30 kV)	150,00
Haute tension (≥ 30 kV)	875,00









Gaz

	Coûts de distribution Tr					Transport Fluxys Surcharges		
		sommation 10kWh	n Consommation moyenne 5.001-150.000 kWh		Location Compteur		Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie
Gestionnaire de réseau	Fixe €/jaar	Variable c€/kWh	Fixe €/jaar	Variable c€/kWh	Activité de mesure et de comptage €/an	c€/kWh	c€/kWh	c€/kWh
Gaselwest (V)	14,77	2,17	65,07	1,16	4,51	0,151	0,0576	0,0998
Gaselwest (W)	16,09	3,22	74,25	2,01	4,58	0,151	0,0576	0,0998
Imea	11,76	1,75	73,52	0,52	4,51	0,151	0,0576	0,0998
Imewo	15,86	2,31	88,99	0,85	4,51	0,151	0,0576	0,0998
Infrax West	8,00	2,56	79,00	1,14	4,33	0,151	0,0576	0,0998
Inter-Energa	10,64	1,91	56,88	0,99	4,33	0,151	0,0576	0,0998
Intergem	12,44	1,84	60,08	0,89	4,51	0,151	0,0576	0,0998
Iveg	15,04	1,80	68,50	0,73	4,33	0,151	0,0576	0,0998
Iveka	12,32	1,80	66,18	0,72	4,51	0,151	0,0576	0,0998
Iverlek	14,61	2,13	72,82	0,97	4,51	0,151	0,0576	0,0998
ORES (Brabant Wallon)	14,41	2,97	89,35	1,47	8,79	0,151	0,0576	0,0998
ORES (Hainaut gaz)	14,16	3,46	87,80	1,99	8,79	0,151	0,0576	0,0998
ORES (Luxembourg)	12,88	2,63	79,90	1,29	8,79	0,151	0,0576	0,0998
ORES (Mouscron)	11,48	2,79	71,18	1,60	8,79	0,151	0,0576	0,0998
ORES (Namur)	14,90	3,27	92,40	1,72	8,79	0,151	0,0576	0,0998
Sibelgas	16,52	2,47	91,63	0,97	4,51	0,151	0,0576	0,0998
TECTEO-RESA	16,32	2,75	79,32	1,50	8,68	0,151	0,0576	0,0998

	Flandre	Wallonie	
Redevance raccordement (c€/kWh)*	-	0,0075	* Redevance de raccordement au réseau d'électricité pour les premiers 100 kWh est € 0,0075

¹ Les prix affichés pour électricité sont d'application pour les Clients Professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel, avec une consommation électricité annuelle < 50 MWh, un raccordement avec une puissance maximum de 56 kVA et un raccordement basse tension en Flandre et Wallonie. Dans le cas contraire, Comfort Energy conserve le droit de modifier votre prix.

Les prix affichés pour le gaz sont d'application pour les Clients Professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé annuel ou mensuel, avec une consommation gaz annuelle < 100 MWh et un raccordement basse pression en Flandre et Wallonie. Dans le cas contraire, Comfort Energy conserve le droit de modifier votre prix.

Si vous n'êtes pas encore client chez Comfort Energy, votre contrat chez Comfort Energy devra commencer au plus tard 3 mois après la signature de votre contrat. Si tel n'est pas le cas, Comfort Energy se réserve le droit de refuser votre demande de contrat ou de vous formuler une nouvelle proposition.

arithmétique du "settlement price" de la cotation "Dutch TTF Gaz Base Load Futures" (jours ouvrables) de ICE Endex pendant le mois précédent du trimestre de livraison (TTF103). Actuellement, la CREG publie ces prix sur http://www.creg.info/pdf/Tarifs/G/GazTTF-NL.pdf. La formule tarifaire utilisée pour le produit PLUS, en EUR/MWh et hors TVA, est TTF103 + 5.53. Ces prix sont exclusifs le Transport Fluxys.







² Le prix de l'électricité pour les tarifs fixes est fixé pendant la période initiale du contrat Le prix du gaz est toujours variable et est indexé trimestriellement (1 janvier, 1 avril, 1 octobre en 1 décembre). Il est basé sur la moyenne arithmétique du "settlement price" de la cotation "Dutch TTF Gaz Base Load Futures" (jours ouvrables) de ICE Endex pendant le mois précé

³ Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire. En cas de contradiction entre les tarifs repris en avant d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

^{**} Le prix de l'énergie pour les tarifs variables sera indexé tous les trimestres. Le tarif mentionné a été calculé sur base des paramètres actuels.